

NOUS CONTACTER

N° client : 5 021 547 355
 Identifiant Internet :
 THIBAUT.THOMAS34@NEUF.FR



Document à conserver 5 ans

Page 1/4



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 36 66 66

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 20012
 41975 BLOIS CEDEX 9

Nos boutiques

Retrouvez la boutique la plus proche de
 chez vous sur boutiques.edf.com

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

09 726 750 91 (Service gratuit + prix appel)

Lieu de consommation

29 AVENUE DE LA CURE D AIR
 91400 ORSAY

Titulaire du contrat

M. THOMAS THIBAUT

Votre contrat

N° de client : 5 021 547 355

N° de compte : 4 08 7 021 349 547

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
N° 22 268 451 495 664
- Puissance : 09 kVA
- Base

M. THOMAS THIBAUT
 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
 34410 SERIGNAN

Facture du 10/03/2017

N° 34 446 291 709

Electricité (relevé estimé)	212,38 €
TVA	39,65 €

Facture TTC**252,03 €**

Montant total

252,03 €

TTC

Prélevé le
 27/03/2017

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 10/05/2017.
- Prochaine relève Enedis vers le 10/05/2017.

Prélèvement automatique

Le montant de 252,03€ sera prélevé le 27/03/2017 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : THOMAS THIBAUT

Compte bancaire : FR2120041****10*****020***



Détail de la facture du 10/03/2017 N°34446291709

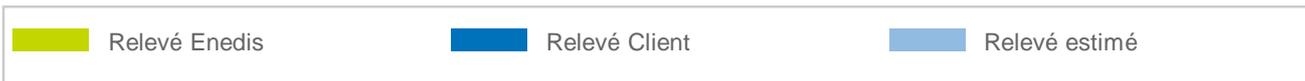

Votre contrat Electricité
"Tarif Bleu" - 09 kVA - Option Base - Compteur électromécanique n°284

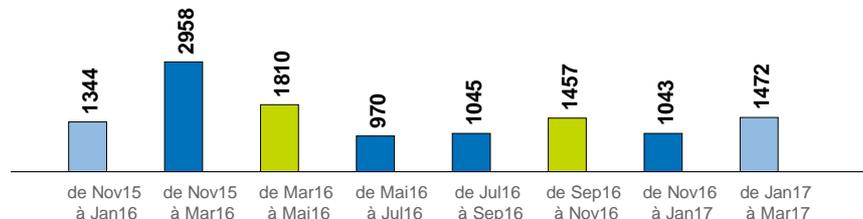
	Prix €/HT/mois	Montant €/HT	TVA
Abonnement			
Régularisation tarifaire Tarif Bleu 09 kVA Base - du 01/08/14 au 31/10/14 ⁽¹⁾	0,93	0,93	5,5%
Régularisation tarifaire Tarif Bleu 09 kVA Base - du 01/11/14 au 31/07/15 ⁽¹⁾	0,32	0,96	5,5%
Base - 09kVA - du 11/03/17 au 10/05/17	7,43	14,86	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 10,10 €)		16,75	
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh
Consommation			
Régularisation tarifaire Base - 09kVA - du 01/08/14 au 31/10/14 ⁽¹⁾			547
Régularisation tarifaire Base - 09kVA - du 01/11/14 au 31/07/15 ⁽¹⁾			1969
Base - 09kVA - du 11/01/17 au 10/03/17	34025 (Client)	35497 (Estimé)	1472
Total Consommation (dont acheminement 51,52 €)			3988
			Conso kWh
			Prix €/HT/ kWh
			Montant €/HT
			TVA
Taxes et Contributions			
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)	1472	0,00957	14,09
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	1472	0,02250	33,12
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			2,73
Total Taxes et Contributions			49,94
Total Electricité hors TVA			212,38

En conclusion

Total facture hors TVA du 10/03/2017	212,38 €
TVA 20,00 % sur un montant total de 192,90 €	38,58 €
TVA 5,50 % sur un montant total de 19,48 €	1,07 €
Total facture TTC du 10/03/2017	252,03 €

Montant total
252,03 €
 TTC


Evolution de votre consommation facturée en kWh


Votre consommation en Electricité




Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

Prix

Electricité : Selon la réglementation en vigueur, les montants de la CSPE et des TCFE ont évolué au 01/01/2016. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué au 01/08/2016. Le montant de la CTA a évolué au 01/08/2016. Vos CGV ont été modifiées au 03/10/2016. Plus d'information sur le site edf.fr.

Consommation

(1) **Régularisation tarifaire** : le montant de cette régularisation est calculé en application des deux arrêtés du 1er octobre 2016 relatifs aux Tarifs réglementés de Vente de l'électricité qui modifient rétroactivement les barèmes de prix pour la période comprise entre le 01/08/14 et 31/10/14 et celle comprise entre le 01/11/14 et le 31/07/15. Les prix unitaires appliqués correspondent à la différence entre les prix publiés dans les nouveaux arrêtés et ceux qui vous ont été précédemment facturés sur chaque période.

Le montant total de votre régularisation tarifaire pour la période du 01/08/2014 au 31/07/2015 est égal à 40,51 €HT pour la consommation (7550 kWh) et 5,67 €HT pour l'abonnement.

Ce montant n'est soumis qu'à la TVA. Selon votre situation contractuelle et votre rythme de facturation, ce montant vous sera facturé en une ou plusieurs fois. Pour plus de détails, connectez-vous sur particulier.edf.fr/regularisation-tarifaire.

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

CTA électricité : 27,04% de la part acheminement de l'abonnement

Electricité : Selon la réglementation en vigueur, les montants de la CSPE et des TCFE ont évolué au 01/01/2016. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué au 01/08/2016. Le montant de la CTA a évolué au 01/08/2016. Vos CGV ont été modifiées au 03/10/2016. Plus d'information sur le site edf.fr.

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre à tarif réglementé.

Origine 2015 de l'électricité : 89,7 % nucléaire, 6,9 % renouvelables (dont 6,3 % hydraulique), 1,5 % charbon, 0,8 % gaz, 1,1 % fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais :

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Client - TSA 20012 - 41975 BLOIS CEDEX.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 20021 - 41975 BLOIS CEDEX 9.
- **Etape 3** : vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com



